

Vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs autorisés



Pour obtenir ou faire renouveler un permis de chauffeur autorisé, vous devez demander la vérification de vos antécédents judiciaires.

Marche à suivre

1 Remplissez le formulaire *Demande de vérification des antécédents judiciaires – Permis de chauffeur autorisé* avant de demander ou de faire renouveler un permis.

- Le formulaire est disponible sur notre site Web à saaq.gouv.qc.ca.
- Il est aussi joint à votre lettre de renouvellement.

2 Informez-vous auprès du service de police de votre municipalité pour connaître la marche à suivre pour faire vérifier vos antécédents judiciaires.

- Un délai et des frais sont à prévoir.

Quoi faire lorsque vous aurez reçu votre certificat d'absence d'antécédents judiciaires ou votre liste d'antécédents.

A) Vous n'avez pas d'antécédents judiciaires?

Votre permis pourra être délivré ou renouvelé.

- Présentez-vous avec le certificat d'absence d'antécédents judiciaires délivré par le service de police de votre municipalité dans l'un de nos points de service ou auprès d'un répondant. S'il s'agit d'une première demande de permis, prenez rendez-vous avant de vous présenter.

B) Vous avez des antécédents judiciaires?

- S'il s'agit de votre première demande ou que votre permis est expiré depuis plus d'un an, soumettez une demande d'analyse de vos antécédents en remplissant le formulaire *Demande d'analyse – Permis de chauffeur autorisé* disponible sur notre site Web. Votre dossier sera analysé en fonction de la nature de vos antécédents. Attendez d'avoir reçu une lettre confirmant notre décision favorable avant de vous présenter dans l'un de nos points de service ou auprès d'un répondant.
- S'il s'agit du renouvellement d'un permis, présentez-vous dans l'un de nos points de service avec la liste de vos antécédents judiciaires ainsi que le formulaire *Demande d'analyse – Permis de chauffeur autorisé* dûment rempli afin d'obtenir votre nouveau permis immédiatement. Vos antécédents seront analysés par la suite et vous recevrez une lettre vous indiquant si vous pouvez continuer d'effectuer du transport rémunéré de personnes.

Pour plus d'information

Société de l'assurance automobile du Québec
saaq.gouv.qc.ca

Par téléphone
 1 800 361-7620